COMMUNE DE GRIGNON

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Délibération n° 20181015.05

Le quinze octobre Deux Mil Dix-Huit, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présent(e)s (par ordre alphabétique des noms): Marcel BRUN, Dominique BRUNOD, Corinne BUSALB, Gilles CHRISTIN, Françoise DUCHINI, Martine GACHON, Bruno KARST, Marie NICASTRO, Franck PAVIOL, Brigitte PETIT, François RIEU; formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Pierre CHAZELAS, Sylvie DAL MOLIN, Pierre DUCHINI, Bernard TARTARAT CHAPITRE.

Était excusée : Lina BLANC.

Secrétaire de Séance : Marie NICASTRO

Date de convocation : le 10 octobre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16 (seize)

Présents: 11 (onze) Votants: 11 (onze) Pour: 11 (onze) Abstentions: 0 (zéro) Contre: 0 (zéro)

OJBJET: MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1.

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civiles et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Vu la délibération n°20160523.05, complétée par délibération n°20160409.07 par lesquelles le Conseil municipal a fixé les indemnités de fonctions des élus.

Vu la délibération n°20180924.12 prise par le Conseil municipal réuni le 24 septembre 2018 actualisant le tableau des indemnités suite à l'élection du 4ème Adjoint.

Vu la délibération n°20181015.01 prise par le Conseil municipal réuni le 15 octobre 2018 retirant la délibération n°20180924.11 portant élection du 4ème Adjoint.

Vu la délibération n°20181015.02 prise par le Conseil municipal réuni le 15 octobre 2018 pour élire le 4^{ème} Adjoint en remplacement de monsieur Denis ROCIPON. (Régularisation élections irrégulières)

Vu la délibération n°20181015.03 prise par le Conseil municipal réuni le 15 octobre 2018 déterminant le nombre de poste d'Adjoints suite à la démission de Madame Françoise MARCHAND.

Vu la délibération n°20181015.04 prise par le Conseil municipal réuni le 15 octobre 2018 pour élire un Adjoint au Maire en remplacement de Madame Françoise MARCHAND démissionnaire.

Vu la lettre de démission de Madame Corinne CHAPPE de son mandat de Conseillère municipale réceptionnée en mains propres en Mairie de Grignon le 10 septembre 2018.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Considérant que les indemnités de fonctions des élus de la Commune de Grignon étaient fixées comme suit :

Maire: 25 % de l'IB 1022.

- Adjoint (e) (s) au Maire : 9 % de l'IB 1022.

- Conseiller (e) municipal délégué(e) : 6 % de l'IB 1022.

- Conseiller (e) municipal(e): 1.5 % de l'IB 1022.

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des indemnités de fonctions des élus au regard notamment des démissions de Monsieur Denis ROCIPON, Madame Corinne CHAPPE et Madame Françoise MARCHAND.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité,

- DE MAINTENIR LE MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS COMME PROPOSE CI-DESSUS ET DE METTRE A JOUR LE TABLEAU INDIVIDUEL Y AFFERENT.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme, Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le (Voir cachet) : Et de la publication, le ------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20181015-20181015-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2018 Affichage : 06/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

A Grignon, le 15 octobre 2018 Madame le Maire,

all

Madame Brigitte PETIT